

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS 57
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 4
ABSENTS 28

Vote Pour : 64
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation
24 FEVRIER 2026
Date d'Affichage
24 FEVRIER 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc DUBOE à Christian FRECON, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Isabelle FOUROUX-CADENE à Paul BOULVRAIS, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Cêu DA COSTA, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°73_2026
ACTES : 1.1.9

OBJET DE LA DELIBERATION : 34- Déclaration sans suite de l'appel à manifestation d'intérêt pour le projet de création et gestion de logements locatifs sociaux par réhabilitation dans la partie sud du château de Salvagnac et constitution du groupement de commandes pour le marché d'étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du château de Salvagnac

Exposé des motifs

Le « château de Salvagnac » est un ensemble immobilier, dont l'aile sud, une partie de l'aile ouest de l'immeuble ainsi que la cour située sur le devant, constituent un bien du domaine privé de la Communauté d'agglomération acquis en 2017. Cet ensemble immobilier d'une superficie de 544m² est implanté sur la parcelle C1722 dont l'adresse est 11 place de la Victoire 14/18 - 81630 Salvagnac.

La commune de Salvagnac est propriétaire de l'autre partie de cet ensemble immobilier constituant « le château de Salvagnac » qu'elle a mis à disposition de Tarn habitat qui gère en son sein des logements sociaux.

La Communauté d'agglomération a lancé un projet de réhabilitation de ce bien, actuellement vacant et désaffecté.

Dans ce cadre, elle a consulté des opérateurs au travers d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création et la gestion de logements locatifs sociaux par réhabilitation dans la partie Sud du château de Salvagnac.

Trois opérateurs ont été consultés courant 2025. Au regard des réponses, il est proposé de déclarer l'appel à manifestation d'intérêt sans suite. La Communauté se réserve ainsi l'opportunité de redéfinir le contenu du projet pour préciser les éléments techniques et financiers jusqu'alors trop incertains.

Pour cela, La Communauté d'Agglomération et Tarn Habitat envisagent de constituer un groupement de commande relatif au marché d'étude de faisabilité techniques, financières et sociales afin de déterminer le projet de la réhabilitation du château de Salvagnac conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer la consultation pour le marché d'étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du château de Salvagnac.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement. Une convention de groupement de commandes sera mise en place pour déterminer le rôle du coordonnateur et de ses membres.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et notamment l'article des statuts 6.1.3 relatif aux compétences en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du conseil de la Communauté d'agglomération du 14 avril 2025 approuvant la programmation annuelle 2025 des projets de logements sociaux parmi laquelle figure l'intervention sur le « château de Salvagnac » en vue d'y produire du logement conventionné,

Considérant que le projet porte sur la réhabilitation de la partie Sud du château afin d'accueillir du logement locatif social,

Concernant que Tarn Habitat opère en qualité de délégataire la gestion des logements situés dans l'aile nord du château,

Considérant la proposition de convention de groupement de commande ci annexée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide de déclarer** sans suite l'appel à manifestation lancé pour la création et la gestion de logements locatifs sociaux par réhabilitation dans la partie sud du château de Salvagnac,

- **approuve** la participation de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au groupement pour le marché d'étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du château de Salvagnac avec Tarn Habitat

- **approuve** la convention constitutive ci-annexée du groupement de commandes avec Tarn Habitat souhaitant adhérer au dit groupement
- **autorise** le Président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,
- **autorise** le Président de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **12 MARS 2026**

- publication - mise en ligne

Le **12 MARS 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 081-200066124-20260302-73_2026-DE

